

# « L'école des chances, qu'est-ce qu'une école juste ? »

---

FRANCOIS DUBET

## Introduction

Cet ouvrage est un essai dans lequel François Dubet tend à définir ce que serait une école juste, non pas une école parfaite mais une école la moins injuste possible. Paru en 2004, ce livre se situe au lendemain du grand débat pour l'avenir de l'école et en pleine période d'élaboration de la loi d'orientation et de programme promulguée le 23 avril 2005.

François Dubet est né en 1946. Il est sociologue à l'université de Bordeaux II, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à la marginalité juvénile, à l'école et aux institutions. Il fut également membre de la commission Thélot pour le grand débat sur l'avenir de l'école en 2003.

## Développement

L'école la moins injuste possible serait dans la combinaison de diverses sortes d'égalité.

Cet essai s'articule donc selon quatre chapitres :

-l'égalité méritocratique des chances : l'élitisme républicain s'est accompagné jusqu'à la fin des années 50 d'une inégalité liée aux deux voies de l'enseignement. Le collège unique, en 1975 renforce l'égalité des chances puisque tous les élèves sont scolarisés au même endroit, face à la même compétition.

Mais l'école, malgré cette égalité d'accès, n'a pas enrayer les inégalités de réussite, l'origine sociale et la réussite scolaire restant liées de façon intrinsèque. De plus l'école n'est pas un arbitre impartial à travers d'une part l'offre scolaire qui n'est pas égale du fait de l'existence de la carte scolaire, certains établissements étant qualifiés de « ghettos » et, d'autre part le fonctionnement de certains établissements avec tout ce qui est lié notamment à l'évaluation ou l'organisation des classes, comme par exemple les classes trop homogènes.

L'égalité des chances renforce de plus le sentiment d'échec pour les perdants de cette compétition, qui se sentent alors responsables, se jugeant trop nuls. C'est une épreuve individuelle qui ne s'inscrit plus dans un système inégal, chaque élève ayant a priori les mêmes chances de réussir.

Appliquer l'égalité méritocratique des chances dans toute son impartialité est chose impossible mais il est bien difficile de faire sans.

-l'égalité distributive des chances : dans ce chapitre, François Dubet dénonce l'inégalité de l'offre scolaire. Celle-ci étant liée à des facteurs géographiques, entre régions ou entre établissements d'une même ville, inégalité de moyens, de stabilities des équipes pédagogiques. Il met en cause à nouveau le fonctionnement de la carte scolaire, qu'il faudrait revoir ou supprimer telle qu'elle est actuellement, ne favorisant qu'une partie de la population, celle qui possède les mêmes codes que l'école ou bien dont les moyens financiers lui permettent de la contourner.

Il faut donc favoriser l'équité, ce qui était l'objectif des ZEP qui ont évité une dégradation des résultats et amélioré le climat éducatif ; mais c'est au prix d'une dépense collective importante pour un bénéfice limité. De plus l'effet de stigmatisation lié aux ZEP a favorisé la fuite de certains élèves et

n'a pas permis une stabilité pédagogique telle qu'il aurait fallu. Pour remédier à cela, il faut élargir l'offre scolaire, développer une politique de discrimination positive ciblée sur les individus et les établissements, faire en sorte que les acteurs du système soient en relation étroite les uns avec les autres, à commencer par les parents et permettre la circulation des personnes, chaque élève n'apprenant pas à la même vitesse.

-l'égalité sociale des chances : Il faut par là améliorer le sort des vaincus et faire en sorte que chacun ait la possibilité d'avoir une culture commune, pour que chaque membre de la société bénéficie d'un même bien.

François Dubet emploie alors le terme de SMIC scolaire, il est alors important de redéfinir ce que l'école se doit de garantir à chacun. Bien évidemment ceci est critiqué par certains au nom de l'excellence, ou quand chaque niveau accuse le précédent de lui fournir des élèves d'un niveau insuffisant.

La question est alors de savoir ce que doit savoir le citoyen d'aujourd'hui, comment définir cette culture commune, les capacités de base, les connaissances générales. Le collège y verrait alors une finalité, orientant à la fois vers le professionnel, et le général, la culture commune se devrait d'être aussi composée de connaissances techniques.

Le principe de la culture commune est d'atténuer les effets inégalitaires de la compétition scolaire. Elle préserve les plus faibles et permet une hausse du niveau moyen sans empêcher les meilleurs d'aller au-delà.

-l'égalité individuelle des chances : elle est en lien avec les effets des inégalités scolaires sur les inégalités sociales, les inégalités découlant de la hiérarchie des diplômes. Que les vaincus obtiennent tous les mépris et les meilleurs les honneurs, cela n'a rien de juste.

Une école juste est une école qui fournit des connaissances utiles à l'intégration sociale des individus et à la construction de citoyen dans une société démocratique et solidaire. C'est en cela qu'a lieu l'égalité individuelle des chances. Elle suppose que l'on distingue la sphère des élèves de celle des individus afin de privilégier la valeur de la personne. Le mépris ressenti pour celui qui est en échec et la violence qui en découle sont le fait que la faible valeur scolaire se rabat sur la valeur individuelle. L'éducation démocratique à l'école doit permettre à chacun d'être quelqu'un indépendamment de ses mérites et des utilités rattachées aux diplômes.

Pour F.DUBET, tous les enfants devraient avoir un égal accès à une éducation et celle-ci devrait être identique pour tous. Néanmoins, cela n'est pas le cas car il existe des inégalités.

Différents principes sont donc proposés par l'auteur comme nous l'avons dit auparavant : la méritocratie, l'égalité distributive, l'égalité sociale et l'égalité individuelle des chances. Tout cela dans le but de créer une école la moins injuste possible.

- François DUBET veut essayer d'améliorer le sort des vaincus.  
Pour lui, le SMIC est l'équivalent d'un savoir commun à tous les élèves à leur sortie du collège. Cela ressemble au principe du socle commun de connaissances et de compétences.
- Selon lui, il faut donner aux élèves des diplômes qui ont une certaine valeur afin que l'égalité des chances soit pondérée, qu'un diplôme ne soit pas dévalorisé et que l'absence de diplôme n'engendre pas un handicap.  
Par rapport à la loi d'orientation de 2005 on constate que des élèves peuvent accéder à Sciences Po en ayant été dans des ZEP. (quotas)

- Le principe de l'égalité des chances est cruel pour les individus. En effet, s'il y a échec, on considère que la faute revient à l'élève lui-même.  
Donc le système français humilie les élèves quand ils sont dans une mauvaise situation.  
L'estime de soi devrait être prise en considération chez les élèves.

Par conséquent, le principe de l'égalité des chances doit exister même si l'on sait d'avance que le but ne sera pas atteint et même s'il l'était il existerait des injustices .

F. DUBET a voulu montrer les fondements de l'égalité des chances à travers la méritocratie qui en est le socle.

Pour lui il faut une redistribution individuelle des chances c'est-à-dire que l'on se réfère à l'individu donc on garde le mérite comme principe.

### **Conclusion**

Il faut combiner plusieurs principes de justice afin d'avoir une école la moins injuste possible car la méritocratie ne suffit pas :

- définir une norme de protection et garantir une culture commune
- maîtriser les effets sociaux des inégalités scolaires
- l'éducation doit former des individus et les reconnaître indépendamment de leurs performances et de leur mérite.